

2021- 10 FINANCES/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION « LE PETIT PAYS »



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 23 FEVRIER 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 février 2021, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Cédric DECHOSAL

Date d'affichage : 25 FEV. 2021

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION « LE PETIT PAYS »

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le 25 FEV. 2021

ID : 074-247400112-20210223-D_2021_10-DE

2021- 10 FINANCES / ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION « LE PETIT PAYS »

ATTIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION « LE PETIT PAYS »

L'association « Le Petit Pays » regroupe les activités du « Grand Parc d'Andilly », et notamment le « Hameau du Père Noël », les « Grandes Médiévales » ou le « Parc des épouvantails ». Ces différentes activités ont rencontré un grand succès public dans les dernières années et font de ce pôle le premier site touristique haut-savoyard en fréquentation, si on excepte Chamonix (Téléphérique de l'aiguille du midi et train du Montanvers).

Mais la crise sanitaire impacte fortement cette activité : après l'annulation des Grandes Médiévales d'Andilly en mai 2020, la Saison de Noël s'est arrêtée brutalement, malgré tous les efforts réalisés par l'association pour maintenir l'activité, avec pour conséquence un impact financier fort.

Comme l'ensemble des sites de loisirs, l'association est fragilisée et cela peut mettre en péril une activité économique non dé localisable employant de nombreux personnels, mais également une structure porteuse d'un rayonnement régional, reconnue comme « site emblématique de la Région Auvergne Rhône-Alpes ».

C'est aussi un outil primordial pour les associations locales, à qui la structure apporte une aide financière indirecte, par exemple en les mobilisant pour la tenue de stands lors des « Grandes Médiévales ».

Sans compter l'arrêt de plus de 25 ans de travail collectif effectué par des milliers de bénévoles qui œuvrent toute l'année pour offrir aux visiteurs des moments de joie, de bonheur, de chaleur humaine... termes qui résument au mieux l'Esprit de Noël.

Le Département de Haute-Savoie, tout comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont apporté un soutien financier conséquent à la structure, mais ils se soucient de l'ancrage local et de l'appui des collectivités de proximité. Aussi, la Communauté de Communes du Genevois a décidé d'apporter un appui financier sous forme de subvention exceptionnelle à hauteur de 20 000 euros, et le Président propose que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles verse une subvention équivalente.

Cette subvention est apportée à titre exceptionnel, au regard de la situation sanitaire. Il sera demandé à l'association de transmettre les éléments permettant de contrôler ses comptes et son activité. Cette subvention est versée en anticipation du vote du budget 2021, étant entendu qu'elle ne dépasse les 3/12^{ème} du montant dépensé en 2020 sur le compte 6574 (subvention de fonctionnement à des organismes privés).

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

25 FEV. 2021

ID : 074-247400112-20210223-D_2021_10-DE

2021- 10 FINANCES/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET GARANTIE D'EMPRUNT A L'ASSOCIATION « LE PETIT PAYS »

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, 1 abstention**

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association « Petit Pays », en lien avec la situation sanitaire
- **CONSTATE** que la somme ne dépasse pas les 3/12^{ème} du budget de l'année 2020, et anticipe de ce fait le vote du BP 2021, où ces crédits seront inscrits
- **AUTORISE** M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette subvention. Cette somme sera imputée sur le compte 6574

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

